



**Programme de soutien à la valorisation et au transfert
(PSVT)**

Rapport final

Date de remise : 15 janvier 2015

Titre du projet : «Transfert des connaissances produites par les centres affiliés universitaires et les instituts universitaires dans le réseau de la santé et des services sociaux : pour une amélioration des pratiques et des services (TRASSS)»

Nom de l'organisme :	Centre de liaison sur l'intervention et la prévention	
Adresse de correspondance :	555, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1B1	
Personne en autorité :	Gilles Dupuis, président-directeur général du CLIPP	
Personne responsable du projet :	Diane Berthelette	
N° de téléphone :	514-987-3000	3955
N° de télécopieur :	«514-987-0407»	
Courrier électronique :	«berthelette.diane@uqam.ca»	

		15/01/2015
Signature de la personne responsable du projet		Date
		
		15/01/2015
Signature de la personne autorisée à agir au nom de l'organisme		Date

Initiales des parties 

Programme de soutien à la valorisation et au transfert (PSVT)

GRILLE DE PRÉSENTATION

Selon l'échéancier prévu, le projet pour lequel vous avez obtenu une subvention se termine sous peu. Ainsi qu'il est précisé dans la convention de subvention, un rapport final attestant de la réalisation des travaux doit être fourni. Pour ce faire, veuillez suivre la grille de présentation suivante. **Pour être valide, le rapport final doit être signé à la page 1.**

1. Résumé du projet

D'une durée de 2 ans, le projet met à l'avant-scène les Centres affiliés universitaires (CAU) et les Instituts universitaires (IU) à vocation sociale au Québec. Ces onze organisations souhaitent construire des stratégies de transfert de connaissances (TC) sur des pratiques de pointe ou innovantes qu'elles avaient élaborées, et ce, afin d'en faciliter l'appropriation et l'implantation par d'autres établissements du réseau de la santé et des services sociaux qui le jugerait utile. Ce TC vise ultimement à améliorer les services dispensés à la population.

Un comité de sélection a choisi deux CAU et deux IU dont les pratiques de pointe ou innovantes étaient appuyées sur des connaissances scientifiques et avaient de bonnes probabilités d'être pérennes. Chacun de ces CAU et IU a été appelé à créer une communauté de pratique (CdP) impliquant les établissements intéressés par la pratique du CAU ou de l'IU. Ces CdP devaient élaborer une stratégie de TC visant à favoriser l'appropriation de la pratique.

Le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP) a initié ce projet. Il a invité ses partenaires à en assurer la co-construction et à le soumettre au Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) dans le cadre du Programme de soutien à la valorisation et au Transfert (PSVT-2). Le projet a été retenu et a reçu des appuis financiers complémentaires du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Institut National d'Excellence en Santé et en Services sociaux (INESSS) du Québec. Le CLIPP a assumé le leadership et la gestion du projet, avec le concours d'un comité directeur et d'un comité de coordination créés spécifiquement dans le cadre du projet TRASSS. Le CLIPP a également offert des ressources spécialisées aux quatre CdP créées afin de les aider à compléter leur mandat.

Le projet a permis de produire les innovations suivantes, comme convenu :

1. De nouvelles stratégies de transfert de connaissances basées sur des connaissances scientifiques et l'expertise du CLIPP, mises en œuvre par des CAU et des IU afin de favoriser l'implantation des pratiques de pointe et innovantes qu'ils ont développées, dans d'autres établissements et régions du Québec.
1. Ces stratégies ont donné lieu à la co-construction d'outils de transfert par les CdP, situées dans les CAU et IU dont les pratiques auront été retenues.
2. Un outil qui se veut généralisable à divers projets de transfert, sera diffusé dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux via un site Web créé et géré par le CLIPP pour le projet TRASSS. Il pourra être utilisé par tout établissement ayant des pratiques de pointe ou innovantes à transférer. Cet outil permet aux organisations : a) de vérifier si elles possèdent l'expertise et les ressources nécessaires pour mener un transfert efficace et b) d'élaborer des stratégies de TC efficaces, en se basant sur les expériences vécues par les quatre CdP.
3. Des relations pérennes entre les CAU et les IU qui ont construit ensemble leur premier projet d'envergure commun. Évidemment, cette dernière innovation sera modulée par les changements que le Gouvernement apportera au réseau de la santé et de services sociaux.

Les quatre CdP ont élaboré des stratégies de transfert de connaissances sur leur pratique de pointe ou innovante respective. Certaines CdP ont même réussi à amorcer le transfert des connaissances.

2. Description détaillée du projet

2.1 Contexte de la demande

Les dépenses publiques affectées à la santé et aux services sociaux représentent 45 % de l'ensemble des coûts des programmes gouvernementaux. Elles croissent à un rythme plus important que les revenus de l'État, et ce, à un point tel que le gouvernement s'interroge sur sa capacité future à assumer le financement de son système de santé et de services sociaux. Confronté à des défis contextuels importants sur les plans social, économique et technologique, le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau se sont donné pour priorité «...le renforcement de l'accès, de la qualité et de l'intégration des services de santé et des services sociaux offerts à la population ainsi que sur l'utilisation judicieuse des ressources» (p. 9) (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2010). Cette priorité, établie suite à une consultation des dirigeants du réseau et de nombreux partenaires, doit s'appuyer sur des normes et des modalités de pratiques reconnues. Or dès 1994, le gouvernement québécois s'est doté d'un réseau important d'établissements à vocation universitaire, soit des CAU et des IU. Il y voit un moyen de «...répondre au besoin d'expertise scientifique des établissements en vue du développement des pratiques» (p. 9) (Comité sur l'organisation universitaire des services sociaux, 2005).

Les CAU et les IU contribuent largement à développer des pratiques de pointe et des pratiques innovantes. Les pratiques de pointe présentent les caractéristiques suivantes :

- constituent une expertise spécifique et bien circonscrite;
- représentent une innovation par rapport aux pratiques courantes, soit une amélioration d'une pratique existante, soit le développement d'une nouvelle pratique;
- font l'objet d'un processus d'élaboration allant jusqu'à l'implantation et à l'actualisation;
- sont obligatoirement associées à la recherche et à l'évaluation;
- font l'objet de transfert et de mobilisation des connaissances au sein de l'établissement;
- sont élaborées dans une perspective de transfert à d'autres organisations.

Quant aux pratiques innovantes, elles peuvent présenter plusieurs de ces caractéristiques. Cela dit, en général, elles n'ont pas complété l'ensemble des étapes prévues pour les pratiques de pointe.

Le développement des pratiques de pointe et innovantes s'appuie sur le travail conjoint de praticiens et de membres de la communauté scientifique, qu'il s'agisse de chercheurs ou d'étudiants.

Le présent projet concerne les six CAU et les cinq IU dont les services sont de nature sociale. Leurs services doivent répondre à une large gamme de besoins socioéconomiques et psychosociaux. Ils sont généralement destinés à des populations vulnérables, l'objectif ultime étant d'améliorer le bien-être des personnes et des collectivités, en favorisant l'adaptation, la réadaptation, l'insertion, l'intégration et la participation sociales des individus.

L'un des défis de ces CAU et IU est de veiller à ce que les pratiques qu'ils développent soient implantées dans des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. La portée de la diffusion des pratiques doit se faire sur les plans local, régional et national.

En somme, les CAU et les IU partagent l'objectif commun de favoriser le transfert de connaissances (TC) qu'ils ont produites, sur des pratiques de pointe et des pratiques innovantes, afin d'en favoriser l'implantation, l'objectif ultime étant d'améliorer les services offerts à la population.

En 2005, le Rapport du comité sur l'organisation universitaire des services sociaux recommande que les établissements ayant une désignation universitaire, soit les CAU et les IU, aient comme responsabilité de mettre en valeur les résultats des recherches et les innovations développées par les milieux de pratique. Pour ce faire, on recommandait fortement un partenariat avec des organismes de liaison et de transfert, notamment le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP) (p.17). Le présent projet donne suite à cette recommandation.

À l'amorce de notre projet, plusieurs études dans le secteur de la santé démontraient que les connaissances scientifiques n'étaient pas utilisées de façon optimale par les praticiens et que l'impact de l'utilisation des connaissances sur la qualité des services était mitigé.

Il s'avérait donc primordial de soutenir le développement de stratégies de transfert de connaissances adaptées aux besoins des milieux, au sein des établissements à désignation universitaire. Ces stratégies devaient tenir compte des contextes dans lesquels les pratiques de pointe et innovantes étaient censées être implantées et prévoir, au besoin, un processus permettant de transformer les pratiques afin qu'elles soient adaptées au contexte des établissements auxquels elles étaient destinées. C'est à ce besoin que le présent projet a voulu répondre.

Notre projet répond à un besoin exprimé par plusieurs partenaires du CLIPP, soit la Table des CSSS-CAU, les Instituts universitaires, la Table de coordination nationale de la mission universitaire

2.3.5 Collaboration avec la Chaire d'étude sur l'application des connaissances dans le domaine des jeunes et des familles en difficulté (Chaire CJM-IU/UQAM)

Dans le projet initial, nous avons précisé que notre projet était complémentaire de celui de la Chaire CJM-IU/UQAM, tel qu'illustré dans la figure suivante, et que nos deux organisations collaboreraient tout au long du projet.

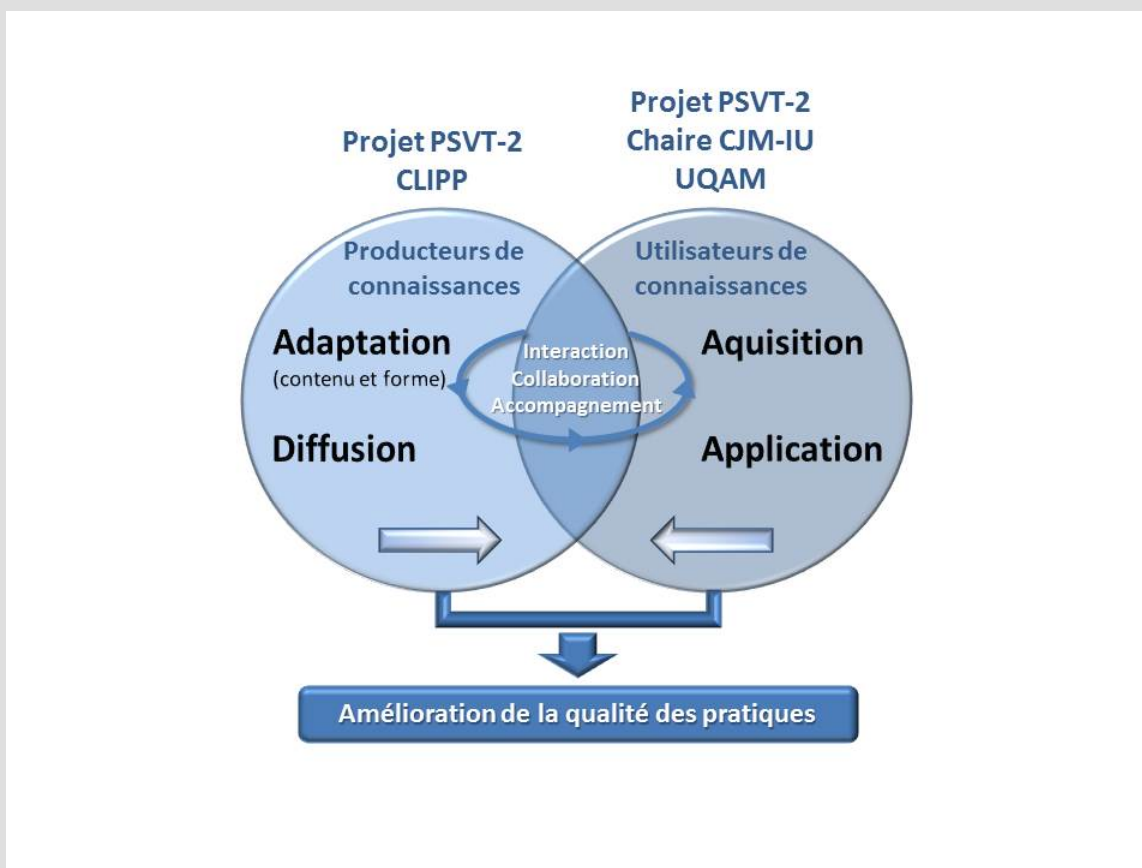


Figure 1. Complémentarité entre les deux projets

Dans le contexte de cette collaboration entre le CLIPP et la chaire CJM-IU-UQAM, ces deux projets ont pris pour cibles principales le développement chez les producteurs de connaissances (CAU et IU) de conditions et de stratégies afin de créer, adapter et diffuser des connaissances et des innovations adaptées aux besoins et au contexte des milieux utilisateurs (projet du CLIPP) et le développement chez les milieux utilisateurs de conditions et de stratégies adaptées à leurs objectifs et contexte organisationnels afin d'acquérir et d'appliquer les connaissances (projet de la Chaire CJM-IU-UQAM). Les deux projets ont partagé une zone commune, soit l'accompagnement de milieux de recherche et de pratique dans l'application de stratégies. Cela dit, les deux projets ont assumé cette zone commune de manière indépendante l'un de l'autre. De son côté le CLIPP a appuyé le développement de stratégies d'accompagnement par les producteurs de connaissances, soit des services permettant aux utilisateurs de s'approprier les connaissances diffusées (formation, foire aux questions, etc.). Pour la Chaire CJM-IU-UQAM, l'accompagnement visait à soutenir les milieux utilisateurs dans le choix et l'implantation des stratégies d'application des connaissances et l'évaluation de leurs effets. Il est important de préciser que des CAU et des IU peuvent se retrouver autant du côté des producteurs que des utilisateurs, selon les pratiques à transférer. En outre, l'élaboration de stratégies de transfert doit faire appel à l'interaction entre les producteurs et les utilisateurs.

Nous avons mis en contact la Table des CAU avec le directeur de la Chaire CJM-IU-UQAM, monsieur François Chagnon. Celui-ci a fait une présentation de ses travaux relatifs au projet PSVT-2. Madame Nathalie Houlfort, professeure au Département de psychologie de l'UQAM remplace maintenant le professeur Chagnon à la direction de la Chaire CJM-IU-UQAM. À notre demande, l'équipe de madame Houlfort a présenté son projet à notre comité de coordination à deux reprises, ce qui a suscité beaucoup d'intérêt. Nous avons également été invités à présenter nos travaux à son comité.

Nous avons fréquemment échangé avec madame Houlfort, et ce principalement au sujet des extraits (ou outils) de chacun de nos projets. Madame Houlfort a accepté de participer au comité de programme de notre journée d'étude et de présenter l'outil qu'elle développe dans le cadre de son projet.

3. Présentation des résultats

Dans le projet initial, nous avons prévu produire les résultats suivants :

4. Évaluation du projet – Impacts et retombées

Notre projet aura permis de constater que la collaboration inter-organisationnelle et inter-régionale est possible à grande échelle au Québec: la très grande majorité des participants à notre projet ont été capables de poursuivre un objectif commun et ce, de façon constructive, et de produire les résultats attendus voire de les dépasser. Cela dit, sans l'apport financier du PSVT, ce projet n'aurait pu voir le jour. Le PSVT a principalement permis d'attribuer les ressources de coordination aux quatre CAU et IU qui ont accepté de développer une CdP.

À notre connaissance, aucun autre projet d'une telle envergure n'avait été mené au Québec, dans le réseau de la santé et des services sociaux. Nous avons fait la démonstration qu'un tel projet est possible et peut porter ses fruits. Cet aspect est d'autant plus important en ce moment que le réseau de la santé et des services sociaux est sur le point de subir des changements majeurs. Est-il utile de rappeler que de tels changements créent du stress et des frustrations dans le réseau, ce qui risque d'entraîner la démobilisation d'une partie des personnes impliquées dans le réseau ? Nous espérons que le partage des connaissances sur le projet TRASSS, avec l'ensemble du réseau via le site web du projet et notre journée d'étude, permettra de donner une plus grande visibilité aux personnes engagées dans le développement des services sociaux et une meilleure reconnaissance de leurs compétences et de leur apport à l'amélioration de services dispensés à la population. Nous espérons également que ce partage suscitera un sentiment de fierté dans le réseau.

À l'échelle des organisations qui ont participé aux CdP, l'effet principal de notre projet a été l'appropriation des quatre pratiques de pointe ou innovantes. Cela signifie que les travaux des quatre CAU et IU, visant à développer des pratiques basées sur des connaissances scientifiques et tacites, sont mieux connus des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et qu'ils ont pu être utiles à 21 établissements qui n'auraient pas eu accès à ces pratiques sans le projet TRASSS. La liste des établissements impliqués dans les CdP se trouve à l'annexe 11.

Le projet TRASSS a permis d'améliorer les compétences du réseau en matière de TC et nous espérons que celles-ci seront mises à profit au cours des années à venir.

En outre, les personnes qui ont participé aux quatre CdP nous ont indiqué que ce projet leur avait permis de :

- Effectuer des apprentissages personnels.
- Remettre en question leurs pratiques sur le terrain pour les améliorer.
- Renforcer les liens entre eux avec l'intention de poursuivre les collaborations après le projet.
- Reconnaître des avantages à collaborer (anecdotes du genre : « je ne peux pas croire qu'on a pataugé dedans depuis quatre ans alors que le voisin avait la solution »).
- Démystifier les données scientifiques suite à l'intervention d'une chercheuse dont les résultats de recherche présentés ont été expérimentés avec succès par les intervenants.
- Accorder plus de valeur à la culture du partage des connaissances (anecdotes : « Je ne savais pas ce que telle équipe a fait, ça me donne le goût de le faire et d'échanger avec les autres équipes... » ... « Cette idée de la CdP brise l'isolement entre les équipes santé mentale des jeunes. Il est facile de rester dans son travail et vivre les défis en pensant que nous faisons face à ça »)

Certains prévoient également produire des articles issus de cette expérience.

Pour le CLIPP, ce projet a permis d'acquérir une expertise dans la gestion de grands projets rassembleurs à l'échelle du Québec. Pour une première fois, le CLIPP a mis en place des liens de collaboration formelle avec plusieurs partenaires importants : la Table des CAU et les IU à vocation sociale, le MSSS et l'INESSS.

Rappelons que plus de 250 personnes ont participé au projet TRASSS. Cela a notamment permis de mieux faire connaître le CLIPP dans le réseau de la santé et des services sociaux.

À plus petite échelle, ce projet en a favorisé d'autres avec des membres du réseau de la santé et des services sociaux, notamment un contrat reçu de la Table des CAU, au moment de l'élaboration du

5. Plan de diffusion

Sur le plan des communications, le CLIPP a accompagné les CAU et les IU dans le partage et la diffusion des pratiques de pointe et pratiques innovantes. L'axe de communication s'inspirait des mots-clés suivants : services sociaux, innovation, pratique, collaboration, réseaux, collectivité, partage. Plusieurs plateformes ont été utilisées, notamment le wiki, les médias sociaux, l'infolettre électronique du CLIPP, des podcast, etc. L'identité visuelle de même que le slogan « Des pratiques sociales innovantes au sein de la collectivité » ont été approuvés par nos comités, puis respectés tout au long du processus.

Le plan de communication qui suit a été soumis aux comités de coordination et directeur. Il a été approuvé et sa mise en œuvre prendra fin en février 2015. L'amorce du plan de communications est un rappel des principales dimensions du projet. Les publics-cibles, les activités et les échéances suivent.

5.1 Mise en contexte

Description du projet

Transfert des connaissances pour l'amélioration de la santé et des services sociaux (TRASSS) :

Initié par le CLIPP en novembre 2011, le projet TRASSS a vu le jour en octobre 2012 grâce à la contribution soutenue des CSSS Universitaires (CAU) et des Instituts affiliés universitaires (IU) à vocation sociale, du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), ainsi que de représentants des organisations suivantes : Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ), Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), représentant des CSSS, Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle (FQCRDI) et Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ).

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations a assuré le financement du projet dans le cadre de son Programme de soutien à la valorisation et au transfert (PSVT). Nous avons également bénéficié du soutien financier du MSSS et de l'INESSS.

Objectif principal du projet

Améliorer et soutenir le transfert des connaissances produites par des CAU et des IU vers d'autres établissements du réseau, principalement des Centres de santé et de services sociaux (CSSS), des Centres jeunesse (CJ) et des Centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) ainsi que des Centres de réadaptation en déficience physique (CRDP) et des Centres de réadaptation (CR) en dépendance.

Deux principaux comités ont été formés dans le cadre du projet : un comité directeur et un comité de coordination.

Organisations membres du comité de coordination :

- ACJQ
- AERDPQ-AQESSS
- Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec
- Centre de réadaptation en dépendance de Montréal - IU
- CJM-IU
- CJK-IU
- CLIPP
- CRDITED de la Mauricie-Centre-du-Québec-IU
- CSSS-CAU de la Montagne
- CSSS-CAU Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent
- CSSS-CAU Cavendish
- CSSS-CAU de la Vieille-Capitale
- CSSS-CAU Jeanne-Mance
- CSSS-CAU Sherbrooke-IUGS
- Fédération québécoise des CRDITED de Québec
- INESSS
- IRDPQ
- MSSS Organisations membres du comité directeur :

6. Conclusion

Le projet TRASSS est un succès sur tous les plans. Nous avons atteint nos objectifs, à l'intérieur des délais prescrits, tout en respectant notre budget. En outre, le taux de participation des personnes qui s'étaient engagées à donner de leur temps pour l'atteinte de nos objectifs a été remarquable, comme vous les constaterez lorsque vous prendrez connaissance du nombre d'heures qu'elles nous ont accordées. En tant que directrice du projet TRASSS, il m'importe également de préciser que la très grande majorité des participants au projet ont montré beaucoup d'enthousiasme et d'engagement.

La contribution du PSVT est inestimable, Ce programme a servi de moteur pour favoriser la participation des personnes et des organisations du réseau de la santé et des services sociaux au projet. Le projet aura permis de mieux faire connaître la pertinence et la richesse de l'apport des CAU et des IU à vocation sociale à l'amélioration des services dispensés à la population, grâce à l'élaboration de pratiques de pointe ou innovantes et au TC relatif à ces pratiques. Il aura également facilité l'accessibilité à ces pratiques par des établissements du réseau qui ne possèdent pas de ressources académiques. Nous espérons que les compétences développées en TC et en CdP seront utilisées pour continuer de répondre aux besoins du réseau, et ce, dans une perspective d'amélioration des services dispensés à la population.

Il importe également d'ajouter que le TC permet d'éviter la duplication des efforts visant à améliorer les services sociaux. Les CAU et les IU ont le mandat d'élaborer de nouvelles pratiques, en s'appuyant notamment sur des connaissances scientifiques. Ces pratiques peuvent être utiles à d'autres établissements du réseau et seul le TC permet d'en assurer l'accès.

J'apporterais un seul bémol à notre appréciation positive. Il concerne les droits de propriété intellectuelle. Lors de la signature du contrat avec le MERST, le ministère a exigé que ces droits soient exclusivement détenus par le CLIPP. Cela nous a causé d'importants problèmes et a retardé la signature des protocoles d'entente avec les quatre CdP. Nous avons proposé des modalités d'entente qui ont fait consensus, mais le temps que nous avons passé à échanger sur ce sujet aurait pu être évité. Pour le CLIPP, l'exclusivité de tels droits n'était pas un enjeu. Ils auraient dû être partagés avec nos partenaires et collaborateurs.

Fait à noter, le projet TRASSS aura eu un effet majeur sur l'effet levier exigé par le MEIE. En effet, les montants touchés pour réaliser ce projet, en nature comme en espèce, ont permis de faire passer l'effet levier du CLIPP de 0,53 en 2012-2013 à 0,77 en 2013-2014.

IMPORTANT : Joindre au rapport final tout document lié au projet.

**PROGRAMME DE SOUTIEN À
L'INNOVATION ET AU TRANSFERT
Volet 2 – Soutien aux projets structurants**

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN DATE DU : 15 janvier 2015.

Les intitulés et l'ordre des postes de revenus et dépenses doivent être identiques à ceux acceptés dans la charte de PROJET et le montage financier (annexe A de la convention).

Les frais de déplacement admissibles dans le cadre du PROGRAMME sont précisés à l'annexe B.

Pour les dépenses en matériel et équipement de moins de 100 \$, les pièces justificatives n'ont pas à être jointes au rapport.

1. État des revenus

Source de revenus	Revenus prévus (\$)			Revenus réels (\$)			Écart	Explications
	Espèces	Nature	Total	Espèces	Nature	Total		
MEIE	281 554	0	281 554	230 000	0	230 000	(51 554)	A recevoir après acceptation par le ministre
CLIPP	0	98 302	98 302	0	118 095 ⁽¹⁾	118 095	19 793	Nombre d'heures supérieur aux prévisions
Partenaires divers	0	269 082	269 082	0	288 577	288 577	19 495	Nature : Ceci inclut comité de coordination, parrains et membres des CdP
INESSS	24 000	3 230	27 230	12 000	731	12 731	(14 499)	Espèce : En attente de paiement
MSSS	75 000	4 000	79 000	75 000	3 846	78 846	(154)	
Total	380 554	374 614	755 168	317 000	411 249	728 249	(26 919)	

(1) À partir du début du mois de janvier 2014, Mme Diane Berthelette n'occupait plus le poste de présidente-directrice générale du CLIPP et avait repris ses tâches de professeure à l'UQAM. Par contre, Mme Berthelette a continué à assumer la direction du projet TRASSS sans pour autant exiger de rémunération de la part du CLIPP. La contribution en nature du CLIPP (118 095\$) inclut celle que Mme Berthelette a offerte au CLIPP, basée sur son taux horaire de professeur à l'UQAM.

Source de revenus	Revenus au cours du présent rapport (\$)		
	Espèces	Nature	Total
MEIE	0	0	0
CLIPP	0	67 322	67 322
Partenaires divers	0	273 769	273 769
INESSS	0	10 847	10 847
MSSS	75 000	513	75 513
Total	75 000	352 451	427 451

Note : La plupart des attestations d'heures en nature ont été envoyées par courriel à la coordonnatrice du projet. Ces pièces sont disponibles sur demande.

Initiales des parties



2. État des dépenses

Type de dépenses	Dépenses totales prévues	Dépenses réelles à ce jour	Écart	Explications
Gestionnaire de projet en CdP	79 167	81 970	2 803	Le CLIPP a été autorisé à embaucher une ressource afin de libérer 4 membres de son personnel afin qu'ils puissent agir à titre de gestionnaire. (voir la note en bas de page de la section 2.3.4)
Coordonnateurs des CdP (4)	221 667	215 520	(6 147)	Chacune des 4 CdP avait droit à un montant de 55 416,75\$ pour assumer les coûts d'un coordonnateur. La CdP de Sherbrooke nous a fait parvenir des demandes de remboursement ne totalisant que 49 269,56\$
Consultants experts	16 000	8 944	(7 056)	
Reviser linguistique	2 000	2 219	219	Léger dépassement des coûts estimés
Graphisme (4 000\$)	19 400	16 120	(3 280)	Quelques factures n'ont pu être émises en date du 15 janvier.
Impression (3 500\$)				
Diffusion des connaissances (11 900\$)				
WIKI (voir note 1)	3 520	3 096	(424)	Contrairement à ce qui avait été prévu, c'est finalement l'utilisation d'une plateforme Wiki qui a été privilégiée pour favoriser le travail collaboratif.
Frais du gestionnaire de projet	3 000	1 537	(1 463)	Le montant prévu pour les frais du gestionnaire a été utilisé pour couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de restaurant des membres du CLIPP accompagnant les CdP.
Frais d'administration	35 800	35 800	0	
Total	380 554	365 206	15 348	

Note 1 : Développement, formation et hébergement pour la plateforme collaborative WIKI (au budget: Hébergement VIA (1 440\$) + Formation VIA (760\$) + Hébergement ELGG (1 320\$))

Type de dépenses	Dépenses réalisées au cours du présent rapport (\$)
Total	

3. Surplus/Déficit

15 348\$

Nb : il s'agit du surplus en date du 31 décembre. Cela dit, nous attendons une facture pour la traduction en anglais des extraits du projet, soit nos outils. Cette facture devrait être de l'ordre de 2 500\$.

4. Indicateurs de suivi – Ne remplir que s'il s'agit de votre rapport final

Nombre d'étudiants stagiaires boursiers ou participants au PROJET :

Étudiants stagiaires	Boursiers	Autre participant au projet
1		

Nombre d'emplois (équivalent temps complet - ETC) créés (ou perdus) dans le milieu preneur entre la première et la dernière année du PROJET :

Créés	Perdus
7,3 équivalent temps complet	

Initiales des parties 